

Le 8 octobre 2019

Regroupement des maisons pour femmes
victimes de violence conjugale
469, rue Jean-Talon Ouest
Bureau 310
Montréal (Québec) H3N 1R4

À l'attention de madame Chantal Arseneault, présidente

**Objet : Proclamation de la Municipalité de Batiscan, municipalité alliée
contre la violence conjugale**

Madame,

Vous trouverez ci-joint, une copie certifiée conforme de la résolution numéro 2019-10-273 relativement au sujet mentionné en rubrique et adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan le 7 octobre 2019.

Espérant le tout conforme et à votre satisfaction, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.



Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

p.j. Résolution



EXTRAIT DU LIVRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan, tenue le septième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (7 octobre 2019) à 19h30 à la salle municipale au 181, rue de la Salle.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Christian Fortin, maire
Henriette Rivard Desbiens, conseillère
Monique Drouin, conseillère
Yves Gagnon, conseiller
Pierre Châteauneuf, conseiller
Sylvain Dussault, conseiller
René Proteau, conseiller

FORMANT QUORUM

Ont adopté, entre autres résolutions :

Proclamation de la Municipalité de Batiscan Municipalité alliée contre la violence conjugale

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-273

ATTENDU la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, l'intégrité et la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014 les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupements des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des voix du maire et des conseillers (6) :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan proclame la Municipalité de Batiscan "Municipalité alliée contre la violence conjugale".



EXTRAIT DU LIVRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Que le conseil de la Municipalité de Batiscan autorise monsieur Christian Fortin, maire, et monsieur Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Batiscan les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Vote pour : 7 / Vote contre : 0

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des voix du maire et des membres présents.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME au livre des délibérations du conseil de la Municipalité de Batiscan.

DONNÉ à Batiscan, ce 8^e jour d'octobre 2019.

Christian Fortin
Maire

Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier